

### Edit'Eau

#### Le mot du président

L'été sera chaud !

Grace au déconfinement l'activité pêche de loisirs est repartie de plus belle et la vente de cartes aussi.

Heureusement car après avoir frôlé les -30% sur la période équivalente à 2019, aujourd'hui la chute se stabilise à -7%. Nous ferons nos comptes au moment venu.

Seule incertitude, comme les années précédentes les niveaux d'eau sont inquiétants, voire alarmants sur une bonne partie de notre domaine.

A cause du Covid et des risques sanitaires toutes les manifestations, fête de la pêche, concours, animations sont reportés quand la période sera plus propice. Encore mille excuses pour ce manquement indépendant de notre volonté.

Je terminerai par l'alevinage (article ci-dessous) de nos lacs de montagne qui vient d'être réalisé avec les AAPPMA, l'ensemble des bénévoles et les salariés que je remercie

Aujourd'hui comme demain prenez soins de vous et de vos proches, le virus est toujours menaçant.

Alors détendez-vous ! Allez à la pêche !

Hervé BONZI  
Président de la Fédération de  
pêche de l'Isère



### Quoi de neuf dans ma fédé ?

#### Ouverture lacs de montagne 2020

Samedi 30 mai avait lieu l'ouverture des lacs classés comme lacs de montagne donc situés à plus de 1500 m d'altitude.

Cette année, après une longue période de confinement, nombreux étaient ceux qui souhaitaient profiter de cet espace de liberté. De plus, les températures clémentes rendant leurs accès faciles, alliées au beau temps le jour de l'ouverture, ont été propices à de belles parties de pêche dans un environnement remarquablement préservé !

Profitez de ces instants rares que le Département de l'Isère peut vous offrir et faites vous plaisir jusqu'au 11 octobre !

Afin de bien débiter la saison, des alevinages en truites arc en ciel et truites fario ont eu lieu (12 000 pour les premières et 11 250 pour les secondes) sur une quarantaine de lacs afin de pérenniser la population.



Domaine des 7 Laux

## L'impact du confinement sur nos SAAPL

### Sur les activités

La pandémie a mis à genoux la planète et impacté le monde de la pêche comme jamais.

Conformément aux directives nationales qui ne rendaient pas possibles les rassemblements, l'ensemble des manifestations associatives ont été annulées ou reportées: les coupes de la Fédération, les championnats de France et les championnats du monde prévus cette année à Pont de Chéruy sont annulés pour cette année, mais l'AAPPMA a réussi à obtenir la reconduction de l'organisation l'année prochaine.

La Fête de la pêche n'a pas pu avoir lieu comme à la normale, le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine.

Enfin, l'Assemblée Générale de la Fédération qui devait se tenir au printemps est reportée à l'automne 2020 (délais de reports règlementairement possibles).

### Sur les cartes

L'arrêt brutal de l'activité de pêche, du fait du confinement, a fortement impacté les ventes de cartes qui ont chuté aux mois de mars, avril et mai à -30%.

Toutefois, il convient de noter que ce déficit se comble lentement depuis le déconfinement. Mais le mal est fait !

Nous sommes confiants, compte tenu des potentialités de notre département et de ses multiples pêches possibles, sur le retour des pêcheurs passionnés !



## La fédération de pêche vous informe

### Qualification hébergement pêche et Tourisme pêche :

Depuis la signature de la convention avec Isère Tourisme (Isère Attractivité) et la Fédération de Pêche de l'Isère, ce sont cinq hébergements isérois (gîtes ou camping) qui vont recevoir la qualification hébergement pêche !

Décerné par la Fédération de pêche et Isère Attractivité (instance du Conseil départemental), cette qualification valorise les hébergements propices aux pêcheurs-touristes possédant toutes les qualités pour les recevoir, comme un local pour ranger les cannes ou encore la proximité d'un spot de pêche.

Cette opération est le prémisses à d'autres actions à venir comme la labellisation des parcours de pêche ; plusieurs autres dossiers sont en cours de préparation ou à l'étude.

Si vous êtes propriétaires d'hébergements et que vous désirez bénéficier de cette reconnaissance, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre Fédération. En effet, cette qualification dont les caractéristiques sont communes à l'ensemble des départements, a été mise en place par la Fédération Nationale, permettant aux pêcheurs d'être hébergés dans des lieux pouvant les accueillir de manière spécifique. Pour ces derniers, il est un gage de qualité de leur séjour et pour les hébergeurs, il permet une visibilité nationale pour une clientèle pêche habituée à des séjours hors saison.



## Programme technique de l'été

Depuis le 11 mai, les missions techniques ont repris et vont perdurer tout au long de l'été.

Un réseau de près d'une cinquantaine de sondes thermiques est en cours d'installation pour le Plan De gestion et de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des populations piscicoles (PDPG). Toujours dans ce cadre, 13 pêches électriques seront réalisées d'ici mi-septembre. Le réseau de suivi débit-thermie mis en place sur le bassin des 4-vallées continue. Les sondes thermiques seront rechargées et les relevés de débits effectués pour suivre au mieux l'évolution hydrologique des cours d'eau de cette zone.

La deuxième phase des travaux entrepris sur le Guiers Mort pour l'arasement de deux seuils infranchissables se déroulera à partir de mi-août. Ces interventions permettront de retrouver une libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments et ont concouru à l'obtention du label Rivière Sauvage l'année dernière. La FDAAPMA38 assurera les 4 pêches de sauvetage avant travaux nécessaires et participera, avec les bureaux d'études, aux suivis des poissons marqués et à l'évolution de la morphologie du lit du Guiers Mort.

D'autres pêches de sauvetage pour des maitres d'ouvrages privés seront assurées tout au long de l'été et de l'automne, actant les compétences de la Fédération en la matière.

Une prestation, qui s'inscrit dans une étude financée par EDF et qui a pour objectif de mieux comprendre l'influence des matières en suspension et des chasses

de barrages sur les populations de poissons, aura lieu en automne. Nous assurerons une pêche électrique et les poissons capturés seront marqués (transpondeurs PIT-TAG) par le bureau d'étude SCIMABIO et l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève). Ce marquage permettra de suivre leurs déplacements pendant les chasses. Les rivières concernées sont la Sarenne, la Rive et la Lignarre.

De plus, dans le cadre du contrat Vert et Bleu du Pays Bièvre-Valloire, la Fédération réalise pour la dernière année l'observatoire des peuplements piscicoles. Cette étude, qui avait déjà eu lieu en début de contrat (2016) consiste à faire des inventaires piscicoles sur une quinzaine de stations réparties sur le territoire et d'avoir des données sur la thermie des cours d'eau. Les résultats permettront de connaître l'état des peuplements piscicoles et de voir leurs évolutions depuis le début du suivi.

Puis, sur le bassin Paladru Fure Morge, une étude sur les écrevisses autochtones sera réalisée et un diagnostic écologique du lac du Buclet (Bourg d'Oisans) aura lieu cet été.

Enfin, dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de la Merlière, la commune d'Estrablin a commandé à la fédération des inventaires piscicoles sur le cours d'eau de la Gère afin d'évaluer les espèces présentes et l'état des peuplements piscicoles sur l'ENS.

N'hésitez pas à consulter notre site Facebook pour toutes les news sur nos actions !!

*Pêche électrique d'inventaire sur la Lignarre*





APPEL À CANDIDATURE  
L'AVENIR DE LA  
PÊCHE, C'EST VOUS !

Le renouvellement des mandats dans les structures associatives de pêche, *c'est maintenant !*

## Elections des AAPPMA 2020

L'année 2020 est synonyme de renouvellement pour les 68 AAPPMA du département.

A l'automne, tous les Conseils d'Administration des AAPPMA seront obligatoirement renouvelés pour une durée d'au moins 5 ans.

Rappel : Conformément aux statuts types des AAPPMA, les membres du conseil d'administration sont élus par les membres actifs de l'association lors d'une assemblée générale réunie à cette fin.

Sont membres actifs les adhérents à qui l'association a délivré une carte « personne majeure », (interfédérale, femme, départementale) ou une carte « personne mineure » (12-18 ans) ou toute carte promotionnelle annuelle (offre d'automne), éditée par la Fédération nationale, donnant lieu au paiement de la cotisation pêche et milieux aquatiques et la redevance pour protection du milieu aquatique prévue à l'article L. 213-10-12 du code de l'environnement.

Tout membre actif peut être candidat au conseil d'administration, sous réserve d'avoir acquitté la cotisation de l'année en cours et de l'année précédente. Les membres du conseil d'administration ne peuvent être ni salariés de l'association ni chargés de son contrôle.

Début 2021 ce sera au tour du CA de votre Fédération d'être renouvelé et en Juin 2021 celui de la FNPF.

## Agenda

Dimanche  
06/09

Un dimanche en nature, à Saint Pierre de Bressieux (Chambarans)

Automne  
2020

- AG - réunion des présidents
- Renouvellement du CA des AAPPMA

Rédaction et photos :  
Fédération de pêche de l'Isère

Conception :  
ARPARA  
Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes

Avec le soutien de :

La Région   
Auvergne-Rhône-Alpes